

Goldring analyse les lois américaines dans ce domaine, c'est parce que la production d'armes dans ce pays représente une importante proportion du marché mondial des armes. Divers aspects de la législation américaine en matière d'armes à feu sont évalués :

- 1) les projets de loi et les lois non promulguées (p. ex., *l'Anti-Gun Invasion Act of 1997*);
- 2) les difficultés d'application des lois en vigueur (p. ex., les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud se plaignent du fait que les États-Unis ne mettent pas un terme au flux massif d'armes à feu qui traversent les frontières).

Au cours des dernières années, on s'est efforcé, sur la scène internationale, de résoudre le problème des armes légères. Goldring examine les activités de la Commission des Nations Unies pour le désarmement, du Conseil économique et social (ECOSOC), de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre. Il sera difficile, selon elle, de contrôler le commerce des armes légères sans contrôler parallèlement l'entrée des armes sur les territoires nationaux. De crainte d'avoir à subir des pressions pour le contrôle des armes sur la scène nationale, des organisations favorables au port d'armes ont renforcé leurs liens internationaux et ont attaqué les propositions de contrôle des armes légères autant que les organismes qui les parrainent.

L'auteure examine plusieurs options et stratégies visant à rapprocher les mesures de contrôle des armes de portée nationale avec leur contrepartie internationale :

- 1) contrôler tous les types d'armes individuelles (p. ex., la campagne de bannissement des mines terrestres antipersonnel), ou limiter le volume des munitions disponibles;
- 2) se concentrer sur les processus de contrôle nationaux et internationaux (exercer une meilleure surveillance des mécanismes de contrôle et d'exécution nationaux);
- 3) s'axer sur le conflit (l'adoption de mesures de consolidation de la confiance et de la sécurité sur le plan régional peut être utile, tout comme les mesures destinées à prévenir une accumulation d'armes déstabilisatrice).

713. Greene, Owen. *Tackling Light Weapons Proliferation: Issues and Priorities for the EU.* Rapport de Saferworld, avril 1997.

Selon Greene, il est temps que [TRADUCTION] « L'Union européenne (UE) et ses États membres interviennent de manière concertée pour s'attaquer à la prolifération des armes légères. » L'article est structuré autour de l'élaboration de trois grands arguments sur les méthodes que peuvent adopter l'UE et ses pays membres pour contrôler la prolifération des armes légères.

Premièrement, renforcer les contrôles qu'exercent les États de l'UE sur l'exportation des armes légères. Plusieurs propositions sont mises de l'avant à cette fin :

- 1) renforcer et coordonner les contrôles nationaux des exportations d'armes légères;
- 2) augmenter les possibilités de dépister les sources d'approvisionnement et la destination des armes (en marquant toutes les armes et munitions);
- 3) renforcer et harmoniser les contrôles exercés sur l'utilisation finale des armes légères transférées au sein de l'UE;
- 4) lancer un programme de l'UE pour s'attaquer aux transferts d'armes illicites;